L'imposition d'après la dépense ou imposition forfaitaire en Suisse



Par Denis Chahidi Agent fiduciaire breveté KPMG Fides, Lausanne

Depuis de nombreuses années, la Suisse offre aux étrangers désireux de prendre domicile sur son territoire un système d'imposition simplifié et compétitif, basé sur le train de vie.

Ce régime, appelé imposition d'après la dépense, ou imposition forfaitaire, permet de déterminer la charge fiscale sur base du train de vie du contribuable et des personnes qui sont à sa charge. Le montant du train de vie (la dépense) est discuté et arrêté avec l'administration fiscale, et ne saurait être inférieur à certains minima.

Ainsi, à titre d'exemple, un couple de ressortissants de l'Union Européenne, âgés de 50 ans, désireux de prendre domicile dans le canton de Vaud en acquérrant une propriété valant 2 millions de francs sur la commune de Montreux, s'acquittera d'un impôt annuel sur la dépense de 97'022 francs, quels que soient par ailleurs ses revenus et sa fortune étrangers.

Conditions pour une imposition d'après la dépense en Suisse

Les personnes étrangères qui, après une absence d'au moins 10 ans, souhaitent prendre résidence en Suisse sans y exercer d'activité lucrative peuvent bénéficier de l'imposition d'après la dépense. La prise de domicile en Suisse est subordonnée à l'obtention d'un permis de séjour, obtention qui est facilitée pour les ressortissants de l'Union Européenne.

Importance du choix du canton

Le choix du canton et de la commune de domicile revêt une importance primordiale:

au côté des affinités personnelles qui dicteront tout naturellement le choix du lieu de domicile (proximité d'aéroport ou d'écoles internationales, langue, Riviera ou montagne, etc.), le choix du canton influera directement sur la charge fiscale, chaque canton fixant souverainement ses barèmes d'impôts et, dans une certaine mesure, les montants minimaux de la dépense.

Imposition d'après la dépense et activité entrepreneuriale

La Suisse offre également des régimes fiscaux favorables pour les entreprises désireuses de s'implanter sur son territoire (holdings, sociétés de base, etc.): les entrepreneurs qui ne songent pas encore à la retraite et qui ont la volonté de continuer de développer leur affaire peuvent ainsi combiner l'imposition d'après la dépense et le pilotage de leurs entreprises depuis la Suisse au moven de structures internationales efficaces; il est rappelé que l'imposition d'après la dépense exclut l'exercice d'une activité lucrative en Suisse, une activité exercée à l'étranger étant toutefois tolérée.

Bénéfice des Conventions en vue d'éviter les doubles-impositions

Les personnes résidentes de Suisse et qui y sont imposées d'après la dépense peuvent en règle générale bénéficier des avantages et dégrèvements prévus par les Conventions en vue d'éviter les doubles impositions conclues par la Suisse avec les pays étrangers. Quelques pays tels que les USA, l'Allemagne, la France ou la Belgique, subordonnent toutefois la reconnaissance de la résidence fiscale des personnes imposées d'après la dépense au respect de certaines conditions.

Aspects successoraux

Un soin particulier devra être accordé aux aspects successoraux, avant comme après la prise de domicile en Suisse, tant du point de vue juridique, fiscal, national, qu'international. Le choix du canton de domicile aura par ailleurs un impact direct sur la charge fiscale en cas de succession, étant rappelé que la majorité des cantons a supprimé l'impôt sur les successions et donations en faveur du conjoint et des descendants directs.

En résumé

La Suisse accueille bon nombre de contribuables imposés d'après la dépense, retraités ou encore actifs. Outre les avantages purement fiscaux, les caractéristiques qui ont fait la réputation de la Suisse y sont toujours particulièrement appréciées: qualité de vie, discrétion, stabilité politique, système de santé de premier ordre, services financiers mondialement reconnus, etc.

Malgré son apparente simplicité, l'imposition d'après la dépense peut toutefois s'avérer complexe dans certaines circonstances, et il est recommandé de procéder à une analyse et une planification soignées afin d'éviter tous désagréments futurs.

2/2006 Private 73